

Zeitschrift:	Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band:	56/1965 (1965)
Rubrik:	Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chroniques scolaires

Fribourg

L'Office cantonal de statistique, qui a procédé à une étude sur le problème de la relève dans le corps enseignant primaire, a fourni des données intéressantes sur l'évolution de la population enfantine du canton. Il en résulte que depuis la guerre le nombre des naissances y a été le plus élevé en 1947. Ce nombre est ensuite allé en diminuant pour atteindre son point le plus bas en 1955. Depuis 1960, il est en augmentation nette et régulière. D'autre part, les mouvements migratoires sont importants, soit parce que l'émigration de la jeunesse continue, soit aussi parce que les régions agricoles tendent à diminuer et les centres urbains à s'agrandir.

L'évolution prospective dans le canton varie dès lors, selon la catégorie des communes: les communes rurales verront leur volume diminuer de 1000 unités de 1964 à 1970; les communes mixtes, après un léger fléchissement jusqu'en 1967, devraient avoir 300 élèves de plus en 1970; les communes urbaines enfin assisteront à une augmentation constante du nombre des enfants en âge de scolarité, ce nombre étant évalué, pour 1970, à 1000 unités de plus qu'en 1964. En conclusion, si le total des enfants en âge de scolarité ne varie pas dans de fortes proportions dans l'ensemble du canton, on assiste et on va continuer à assister à un déplacement des élèves de la campagne vers les communes suburbaines et urbaines. Les 10 communes urbaines auront 1000 élèves de plus alors que les 220 communes rurales en perdront autant.

Partant de ces conclusions, et tenant compte des précisions possibles quant aux nominations et aux départs des maîtres fribourgeois, l'Office cantonal établit, de la manière suivante, les besoins du canton en maîtres du degré primaire: l'évaluation du nombre d'enfants en âge de scolarité ainsi que leur répartition à l'intérieur du canton nécessitera l'ouverture de 12 classes au minimum et de 28 au maximum par année, jusqu'en 1970. Le rythme actuel de formation des instituteurs ne permet pas de maintenir l'effectif normal, et encore moins de l'augmenter. En revanche, le rythme de formation des institutrices semble suffisant.

On ajoutera encore à ce résumé qu'en 1965, sur les 712 enseignants primaires du canton, 58 n'avaient pas reçu une formation complète d'instituteur et 91 avaient dépassé l'âge théorique de la retraite. Ces constatations ont amené la Direction de l'instruction publique à prendre immédiatement des mesures pour augmenter le nombre des maîtres formés à l'Ecole normale. On en parlera plus loin.

Le 74^e Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active a eu lieu à Fribourg, en juillet dernier. Il a eu plein succès et a recueilli un record de participation. Le cours fut, en tous points, une réussite qui laissa une impression favorable à ceux qui y participèrent. On notera parmi les visiteurs de marque, celle de M. Cuisenaire, auteur de la méthode de calcul qui porte son nom. D'ailleurs la méthode Cuisenaire occupait cette année 12 cours qui mobilisèrent un effectif de 325 participants.

Parmi les possibilités de perfectionnement qui leur étaient offertes, on relèvera un stage d'école active et, dans le domaine des disciplines manuelles (la spécialité du Cours normal suisse), les nombreux cours techniques dirigés par des maîtres rompus à ce métier: travail du papier et du carton, travail sur métal et sur bois, modelage, vannerie, etc. Les participants trouvèrent également dans le programme des cours de culture cinématographique complétant l'emploi des projections et diapositives, l'utilisation des moyens audio-visuels, la photographie au service de l'enseignement, le jeu dramatique adapté à l'école, sans parler des disciplines traditionnelles de l'école primaire, y compris la catéchétique et la musique par la méthode Ward.

* * *

Une loi du 30 novembre 1964 a modifié le régime des traitements du personnel de l'Etat. Elle s'applique naturellement aussi au corps enseignant à tous les degrés. L'échelle est de 20 classes, la classe 20 débutant à 5040 fr. et la classe 1 aboutissant à 26 400 fr., chiffre auquel s'ajoutent les allocations sociales, plus élevées que dans la plupart des autres cantons. 600 fr. séparent une classe de la suivante, sauf dans les quatre premières où ce montant est doublé. Le maximum s'atteint en dix ans par des augmentations annuelles allant de 240 fr. à 600 fr., selon la classe de l'échelle.

Afin de donner quelques indications générales sur la manière dont on a traité le corps enseignant, on relèvera que les maîtres primaires sont en 10^e classe, les maîtres secondaires en 5^e, les professeurs du Collège, du Technicum et de l'Ecole normale, en 3^e et les professeurs de l'Université, hors classe, les taxes de cours de ces derniers ayant été incorporées à leurs traitements, sous la forme d'un forfait de 4000 fr. Le corps enseignant féminin est actuellement deux classes au-dessous de celles de leurs collègues masculins. Sur ce dernier point, on remarquera que si l'égalité est un postulat de la justice, ce postulat ne fait que de lents progrès dans un canton agricole où la femme salariée continue à être considérée comme une exception.

Le statut des Caisses de retraite a été profondément modifié par une loi du 26 mai 1965. Les cinq caisses actuelles sont réunies en une seule, sous la dénomination de « Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat ». Les contributions des membres, les prestations de la caisse ont été considérablement améliorées, de sorte que cette œuvre législative met le canton en avance dans le domaine des rentes de vieillesse, d'invalidité et de décès.

A la Direction de l'instruction publique, une réorganisation interne a eu lieu: M. Paul Simonet, jusqu'ici secrétaire pour l'enseignement primaire, a été promu chef de service; le secteur dont il est chargé reste toutefois

inchangé. M. Jean-François Braillard, licencié ès lettres, a été, d'autre part, engagé, avec le titre de chef de service également. Le secrétariat du directeur et de la direction lui a été plus spécialement attribué. Il décharge en outre le soussigné de certaines tâches extra-scolaires.

Un nouvel inspecteur, M. Fritz Lerf, jusqu'ici maître à l'école secondaire de Morat, a succédé à M. Gutknecht, atteint par la limite d'âge. M. Lerf reprend l'arrondissement du district du Lac qu'avait son prédécesseur.

Cette réorganisation a précédé le déménagement de toute la direction dans le bâtiment de la Chancellerie d'Etat, la Direction des finances, qui l'occupait en partie, ayant elle-même été transférée dans le haut de la ville.

Dans l'enseignement secondaire dit du degré inférieur, les préoccupations sont principalement architecturales. En effet, pour faire face à l'afflux des élèves, une bonne partie des écoles sont en train de construire ou d'établir des plans en vue d'un agrandissement. La dépense totale représente en gros 12 millions dont l'Etat assumera la moitié, le reste étant à la charge des communes. Il s'agit certainement d'une dépense rentable, car le nombre des enfants qui dépassent le niveau primaire pour recevoir un enseignement secondaire dépend en partie des questions de locaux à disposition. Celles-ci une fois résolues, il ne fait pas de doute que l'expansion sera encore beaucoup plus rapide que jusqu'ici.

Le nouveau programme des écoles secondaires est maintenant en vigueur, pour les garçons, dans la partie française du canton. Le programme des filles est également terminé et il va être appliqué dès l'automne. On notera, dans ce programme, l'incorporation de l'enseignement ménager au cours de la 3^e année d'études secondaires. De cette manière, toutes les jeunes filles du canton recevront une formation ménagère. Le programme de la partie allemande présente certaines difficultés, extra-pédagogiques d'ailleurs, car les écoles de la Singine et du Lac ont quelque mal à admettre qu'elles puissent ne pas être des exceptions au système adopté pour le reste du canton! Pour une bonne synchronisation des cycles d'études, il ne fait pas de doute, cependant, que les régionalismes doivent s'accorder d'une certaine uniformisation.

On a parlé, l'an passé, des écoles régionales et du projet qui consistait à transformer celles-ci en sections agricoles ou techniques des écoles secondaires. Ce projet a été adopté récemment par le Conseil d'Etat et, à partir de l'automne, des mesures seront prises pour assurer progressivement les mutations nécessaires. L'arrêté du Conseil d'Etat mentionne comme conditions de celles-ci l'âge maximum de 13 ans pour l'entrée à l'école, la durée des études fixée à 3 ans, une année scolaire de 8 mois au moins dans la première année, l'inspection par l'inspecteur des écoles secondaires et la direction par le directeur de l'école secondaire auxquelles les nouvelles sections agricoles sont rattachées.

Pour la formation des maîtres de ces sections agricoles, un diplôme d'Etat a été créé par la Direction de l'instruction publique. Celui-ci organisera des examens portant sur quatre disciplines, dont trois obligatoires : la langue maternelle, la psychologie et pédagogie de l'adolescence, un groupe de branches agricoles, et une quatrième branche à option, choisie parmi les disciplines de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences de l'Université. Le programme d'études pour l'obtention de ce nouveau

diplôme est constitué en partie par des éléments du diplôme de maître de l'enseignement secondaire desdites Facultés et, en partie, par le programme de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve.

* * *

La volée des normaliens qui, en juillet dernier, a passé les examens du brevet primaire, a été la première à retrouver le cycle de cinq ans d'études qui était, avant la guerre, celui d'Hauterive. Il y avait, également pour la première fois, un certain nombre d'externes parmi eux. En effet, malgré d'âpres discussions pour ou contre l'internat, discussions dont le Grand Conseil avait été périodiquement le théâtre, le principe de l'internat continuait à triompher à l'Ecole normale, pour des raisons pédagogiques et pratiques qui ont été exposées déjà dans l'une ou l'autre chronique des années passées. Une entorse sérieuse a dû lui être faite en automne 1964, pour des motifs matériels qui ne se discutent pas: il fallait à tout prix, en attendant d'agrandir l'école, accepter le plus d'étudiants possible. C'est la raison pour laquelle sur les 97 de la maison, 22 étudiants n'y couchaient pas.

Ce chiffre de 97 constitue une performance pour une école pensée en fonction d'un maximum de 70 élèves. Mais les calculs auxquels on a fait allusion plus haut permettent d'estimer à 14 brevetés de langue française et 7 de langue allemande le minimum indispensable qui devrait sortir, bon an mal an, de l'Ecole normale. Comme pour former ce contingent régulièrement, il faut en recevoir davantage à l'entrée, l'Ecole normale devrait compter 110 élèves chaque année environ.

Ces constatations ont convaincu les autorités qu'il fallait de nouveau construire à l'Ecole normale, soit en vue d'agrandir le bâtiment des cours, soit en vue de procurer des chambres aux étudiants, l'internat en location n'offrant pas assez de stabilité actuellement.

Depuis qu'il existe une section allemande à l'Ecole normale, les rentrées pour celle-ci ont lieu tous les deux ans. Jusqu'à ces dernières années, en effet, des entrées annuelles auraient eu pour conséquence une pléthora de maîtres de cette langue. Ce danger aujourd'hui n'est de loin plus à craindre et c'est avec beaucoup de vivacité que les milieux germaniques du canton réclament, à bon droit, des rentrées annuelles. La Direction de l'instruction publique, toutefois, est obligée d'attendre la construction des nouveaux bâtiments projetée pour donner suite à ces réclamations.

Ne quittons pas l'Ecole normale sans relever que son directeur, le chanoine Léon Barbey, nommé professeur à l'Université, a été remplacé par M. Fernand Ducrest, jusqu'ici inspecteur scolaire et directeur de l'Ecole secondaire de la Veveyse. M. Armand Maillard, maître secondaire à Romont, lui a succédé comme inspecteur, tandis que M. Marcel Delley a été nommé directeur de l'Ecole secondaire où il enseignait déjà comme maître principal.

* * *

Des rapports concernant le Collège Saint-Michel, on voudrait tout d'abord tirer des renseignements statistiques susceptibles de suggérer quelques conclusions sur les préoccupations professionnelles des bache-

liers de juillet 1964: 104 ont obtenu leur baccalauréat (ou, pour parler comme à Berne, leur maturité) des types A et B-C. Depuis, ils se sont dirigés vers les études suivantes: théologie (22), droit (6), sciences économiques (4), lettres (23), médecine (19), sciences naturelles (4), pharmacie (1), EPF (20), divers (5). Sur 35 bacheliers fribourgeois latin-sciences (dont le baccalauréat donne accès à toutes les Facultés universitaires, comme à l'EPF), 22 ont suivi leur vocation scientifique ou technique; les 13 autres, en revanche, ont choisi: la médecine (8), les sciences économiques (3), les lettres (1), le droit (1). Bien qu'il soit toujours dangereux de généraliser une enquête faite à une échelle aussi modeste, on relèvera, une fois de plus, le grand nombre des candidats médecins et ingénieurs, mais surtout l'attrait surprenant, et qui va en augmentant depuis une dizaine d'années, des disciplines historiques ou littéraires. On constatera aussi que le droit continue à tenter relativement peu d'étudiants, que les sciences économiques semblent flétrir, mais surtout que les sciences naturelles n'attirent chaque année que quelques rares étudiants. Ce dernier fait est inquiétant, car il ne constitue pas un phénomène isolé; un peu partout, les étudiants ayant du goût pour les sciences sont drainés vers les hautes écoles techniques. Ce n'est évidemment pas de cette manière-là que l'on réussira à assurer la relève, dans l'enseignement scientifique notamment. Enfin, dernière constatation: le manque d'imagination des bacheliers qui semblent ignorer tous les groupes de disciplines particulières que leur proposent nos hautes écoles, et choisissent toujours les mêmes quatre ou cinq directions d'études. Ils auront, heureusement, le temps de se spécialiser plus tard, la tendance universitaire étant d'ailleurs à la formation propédeutique.

Encore un renseignement statistique au sujet du Collège: dans la dernière année de la section littéraire, en 1964/65, 41 % des élèves fribourgeois étaient les enfants de parents n'ayant pas fait d'études universitaires; en dernière année de la section commerciale, 87 %. Ces proportions montrent que la démocratisation n'est pas un simple slogan, et que le niveau scolaire fribourgeois s'améliore de manière sensible.

Dans le rapport annuel du recteur, Mgr Cantin, on glanera quelques faits marquants:

Les conditions de promotion d'une année à l'autre ont été modifiées au Collège. Au lieu d'exiger la note moyenne 4 pour l'une ou l'autre branche importante, trois disciplines par section sont, dorénavant, groupées, et c'est la note moyenne de ces trois disciplines qui fera règle. Ce sont en section latin-grec: la langue maternelle, le latin et le grec; en section latin-langues: la langue maternelle, le latin et la deuxième langue nationale; en section latin-sciences: la langue maternelle, les mathématiques et le latin. Le système adopté est moins rude que le précédent, et il tient mieux compte des capacités générales des élèves. On notera, en passant, que les scientifiques devront polir leur latin aussi bien que les humanistes. La question du maintien du latin pour ceux-là ayant été tranchée par l'affirmative, il était logique de montrer que cette branche n'est pas une simple floriture du programme.

Un cours sur le cinéma, sa technique et son histoire a été introduit au Lycée. A côté de la théorie, les étudiants ont l'occasion de commenter et de discuter des films qu'ils vont voir avec leurs professeurs.

A peine un nouveau bâtiment vient-il d'être terminé que le Collège se trouve de nouveau plongé dans les difficultés architecturales: il lui manque trois halles de gymnastique et même quatre, si l'on tient compte de la démolition d'une halle actuelle qui ne répond plus aux exigences de l'enseignement. L'Etat se préoccupe de la question qui, malheureusement, s'est heurtée jusqu'ici à beaucoup de difficultés. Il a acheté, pour le compte du Collège, du terrain sur la pente de la colline du Belzet, en bordure de la rue Pierre-Aeby, formule qui permettra de gagner sur la hauteur ce que l'exiguïté des fonds à disposition n'offre pas en surface. Ainsi, petit à petit, le Collège occupe la plus grande part de la colline où il a été érigé.

Aux anciens collégiens de Saint-Michel qui liraient ces lignes, on annoncera enfin, en versant un pleur symbolique et rétrospectif, la suppression du traditionnel Valete. La fin de l'année scolaire est désormais remplacée par des joutes intellectuelles et sportives. Cette année, il y a eu, en outre, un match de football professeurs-étudiants, les premiers l'emportant brillamment sur leurs élèves, ce qui montre que ceux-ci conservent, obligatoirement, le respect de l'autorité!

* * *

Sous l'autorité du R. P. Bochenski, nouveau recteur, l'Université a commencé, en automne 1964, une année assez tumultueuse de son histoire. On a fait allusion, l'an passé, aux nombreux problèmes qui se posent à elle et qui tous devraient être résolus le plus vite possible. Reprenons-les pour relever brièvement là suite qui a été donnée à leur étude.

Le budget de 1965 a mis principalement en vedette les traitements universitaires, le total de ceux-ci augmentant de 1,5 million environ. Cette mesure a permis à la Direction de l'instruction publique non seulement d'améliorer la situation des professeurs, mais de développer le travail en équipe par l'engagement d'un certain nombre d'assistants et de chefs de travaux nouveaux. Pour 1966, l'accent sera porté sur les crédits scientifiques, ceux-ci étant restés pour la plupart fort bas, malgré l'appoint appréciable de la quête annuelle distribuée par le Conseil de l'Université.

Quatre groupes d'experts ont étudié durant l'hiver les problèmes de fond de l'Université, en vue d'une réorganisation destinée à faire face à l'afflux des étudiants, à sauvegarder la qualité de l'enseignement et à mettre de l'ordre dans ses structures. Il s'agit aussi de les adapter aux exigences de la science moderne comme aux conclusions du rapport Labhardt.

Le premier groupe d'experts s'est appliqué à établir un certain nombre de postulats concernant l'accès à l'Université, la refonte des programmes et du système des examens. Sans aller jusqu'à l'institution d'années propédeutiques, le groupe conclut à la nécessité de distinguer entre la formation fondamentale (cours institutionnels s'étendant sur une ou deux années) et la formation pour étudiants avancés. Il recommande, d'autre part, l'intensification des travaux personnels de l'étudiant (surtout pendant la période de formation fondamentale), par l'institution d'heures

d'exercices, de répétitions et de colloques. Enfin le groupe estime nécessaire d'introduire, là où ils n'existent pas encore, des examens pratiques permettant de contrôler le succès des études des premiers semestres, ces examens devant avoir un caractère éliminatoire.

Un deuxième groupe était chargé d'étudier les moyens d'aider la spécialisation et la recherche; un troisième, les moyens d'assurer la relève à tous les niveaux scientifiques. Ces deux groupes ont apporté des conclusions qui se recouvrent en partie, le problème de base étant d'alléger la charge des professeurs tout en leur donnant des moyens matériels pour leur permettre de travailler dans des conditions convenables. On notera plus particulièrement le postulat visant à la création de cadres moyens, capables de participer largement à l'enseignement du premier et du deuxième cycles, tout en poursuivant des travaux personnels de recherche. Il y a lieu, dès lors, de modifier la hiérarchie actuelle de l'Université en y introduisant des titres ou des fonctions qui n'existent pas encore: professeurs extraordinaire sans chaire, professeurs-assistants, agrégés avec charge de cours à plein temps, etc.

Le quatrième groupe d'experts avait pour tâche la revision des systèmes de formation spéciale: maîtres secondaires et théologiens du cursus brevior. Les principales conclusions de ce groupe tendent à l'institution de cycles de cours destinés spécialement aux étudiants intéressés. D'autre part, le groupe estime que les exercices pratiques et les stages surveillés doivent être étendus en faisant notamment appel à la collaboration des Départements cantonaux d'instruction publique qui engagent des maîtres de l'Université.

Une commission de trois membres a été désignée pour faire la synthèse des différentes conclusions énoncées ci-dessus. La commission est, en outre, chargée d'établir des prévisions à long terme sur les besoins de l'Université. Cette planification implique l'établissement préalable d'un classement hiérarchique des disciplines, selon leur importance dans l'organisation des études, dans les possibilités de rayonnement, dans les perspectives de la recherche et dans l'optique des besoins de la clientèle universitaire. Elle implique également l'établissement d'un code d'urgence détaillé, puisque tous les développements ne peuvent être réalisés en même temps, quelle que soit l'importance de l'aide attendue de la Confédération. Souhaitons que la prochaine chronique puisse fournir les conclusions de cette commission qui seront primordiales pour l'avenir de l'Université.

Parmi les nominations, on relèvera celle de M. Edgardo Giovannini, professeur de chimie organique, comme recteur désigné; du R.P. Louis-Bernard Geiger, comme professeur ordinaire de logique, d'ontologie et de philosophie médiévale; de M. Luigi Tagliavini, comme professeur de musicologie; de M. Alfred von Overbeck, comme professeur de droit international privé et de certains chapitres de droit administratif. Le Conseil d'Etat a nommé M. Joseph Vonarburg, secrétaire général de l'Université, en remplacement de M. Aepli, démissionnaire, lequel avait porté jusqu'ici le titre de chancelier. Il a accepté la démission de Mlle Laure Dupraz, professeur de pédagogie. Sa chaire sera dorénavant dédoublée. On a dit plus haut que le chanoine Léon Barbey serait l'un des successeurs; l'autre n'est pas encore connu. Enfin onze nouveaux chargés de

cours ont été nommés, et l'agrégation de plusieurs privats-docents a été ratifiée par le Conseil d'Etat.

Parmi les nouveautés, on signalera l'institution d'un diplôme de zoologie et de morphologie comparée ainsi que celle d'un diplôme de botanique. L'Institut d'automation a désormais à sa disposition l'ordinateur du Centre électronique de Fribourg, à raison de six heures par jour. Les statuts de l'Institut de cardio-angiologie, dirigé par le Dr Aloys Müller, ancien professeur de physiologie, ont été adoptés.

On relevait, l'an dernier, que les étudiants de l'Université s'inquiétaient des conditions de logement et de pension que la ville de Fribourg ne parvient plus à leur offrir. Durant l'année, ils ont fait plus que de s'en inquiéter, puisque leur mécontentement a pris des formes violentes et parfois pittoresques, surtout au moment où ils ont appris qu'un projet de foyer universitaire avait dû être abandonné. A l'heure où l'on écrit ces lignes, toutefois, une solution concrète est en train d'être réalisée: l'Etat a acheté une cantine à l'Exposition nationale. Celle-ci se trouve déjà à Fribourg et va être édifiée dans les jardins de l'Université. Exploitée par la Société Usego, le restaurant universitaire pourra offrir chaque jour deux fois 500 repas à des prix particulièrement bas. D'autre part, diverses sociétés s'intéressent à l'exploitation, à des prix raisonnables, également, de chambres pour les étudiants. On espère, dès lors, que l'automne 1965 verra la réalisation d'une partie des demandes justifiées des étudiants. Ceux-ci désirent, en outre, participer de manière active à l'étude des réalisations universitaires. Ils ont déposé déjà un projet de réorganisation des études de droit et des études de sciences économiques. Il ne fait pas de doute que la collaboration des « clients » de l'Université (les méchantes langues disent des victimes des professeurs) est nécessaire à ceux qui sont chargés de faire une synthèse exacte des problèmes universitaires.

Paul ESSEIVA

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — En remplacement de M. Armand Christe, appelé à la direction de l'enseignement primaire, M. Jean Frei, instituteur, a été nommé aux fonctions d'inspecteur d'écoles adjoint à la direction des études pédagogiques.

Mme Madeleine Forestier, maîtresse enfantine, a été nommée inspectrice d'écoles enfantines dès le 1^{er} septembre 1964, afin de décharger les deux inspectrices en fonction, responsables jusqu'alors à elles seules de quelque 230 classes de la division préparatoire.

Elèves. — L'effectif au 31 décembre 1964 était de 22 318 élèves, répartis en 882 classes enfantines et primaires.

Personnel. — Afin de pourvoir toutes les classes d'un titulaire, la direction de l'enseignement primaire a dû engager, durant l'été 1964, plus de 80 suppléants. Ce personnel suppléant nouveau, recruté sur la base de titres pédagogiques (brevets d'enseignement délivrés par une école normale, par exemple) ou d'une activité pédagogique antérieure jugée suffisante, a été astreint, cette année pour la première fois, à une préparation spéciale:

- a) Cours théoriques d'information d'une semaine avant le début de l'année scolaire (géographie et histoire locales, organisation scolaire, formalités administratives, études du règlement et du plan d'études de l'enseignement primaire, premiers conseils pédagogiques).
- b) Cours pratiques d'information d'une semaine, dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 1964; remplacés à la tête de leurs classes par des candidats, les nouveaux suppléants ont suivi des leçons de démonstration portant sur les disciplines qu'ils ont à enseigner et ont participé à des séminaires de commentaires et de discussions.
- c) Cours de formation personnelle, organisés en dehors de l'horaire scolaire (24 heures au total échelonnées sur 4 semaines) et destinés à parfaire leurs connaissances dans des domaines particuliers (dessin, dessin au tableau noir, écriture, chant et gymnastique).

Cette préparation spéciale, dont l'organisation et le contrôle ont été assumés par l'inspecteur d'écoles détaché auprès du personnel suppléant, a nécessité la collaboration de nombreux maîtres de cours: inspecteurs, maîtres de méthodologie et maîtres d'application. Elle a donné, dans l'ensemble, d'excellents résultats.

Si, en juin 1964, 45 jeunes instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines ont reçu leur brevet d'enseignement, ils étaient 87 à terminer leurs études en juin 1965. Il s'agissait en effet de la première volée de candidats recrutés sans avoir eu à subir les examens préalables du concours d'admission aux études pédagogiques. La formule introduite en septembre 1962 se révèle donc heureuse pour le recrutement, puisqu'elle a permis de doubler le nombre des candidats brevetés. Il est réjouissant de constater que, l'an passé encore, une centaine de candidats nouveaux ont été admis à entreprendre les trois années d'études pédagogiques.

La chronique de 1964 fait état des dispositions légales nouvelles visant à la stabilisation de certaines catégories de personnel suppléant. En application de ces dispositions, 92 suppléants ont été stabilisés dans leurs fonctions au 1^{er} janvier 1965, après avoir accompli les cours de formation auxquels ils étaient astreints.

Traitements. — Le projet de loi concernant la revalorisation des traitements des maîtresses et maîtres spéciaux (chant, rythmique, dessin, gymnastique, travaux à l'aiguille) ayant abouti en 1965, il paraît intéressant de donner ici le tableau des traitements pour l'ensemble des catégories de personnel de l'enseignement primaire:

	<i>Traitemen</i>	<i>Traitemen</i>	<i>Augmentations</i>
	<i>t initial</i>	<i>t final</i>	<i>annuelles</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Maîtresses enfantines	13 650	18 400	12 de 300 2 de 575*
Instituteurs, institutrices	14 750	20 700	12 de 400 2 de 575*
Maîtres spéciaux (sauf travaux à l'aiguille)	12 400	18 350	12 de 400 2 de 575*
Maîtresses spéciales de travaux à l'aiguille	12 400	17 150	12 de 300 2 de 575*
Suppléants stabilisés			
Ecole enfantine	12 400	17 150	12 de 300 2 de 575*
Ecole primaire	12 400	18 350	12 de 400 2 de 575*
Suppléants	12 400	15 400	12 de 250

* Versées respectivement dès la 16^e et dès la 20^e année à dater de la confirmation.

A ces montants s'ajoute une allocation de vie chère (de 16% en 1965).

Perfectionnement. — Les cours de perfectionnement institués dès 1962 à l'intention du personnel enseignant ont porté cette année sur les disciplines suivantes :

lecture expliquée	travaux à l'aiguille
géographie	enseignement spécialisé
éducation sensorielle	

Ils ont groupé, comme ces années passées, plus d'une centaine de maîtresses et de maîtres désireux d'améliorer leurs connaissances dans la didactique et la méthodologie de ces branches d'enseignement.

Moyens d'enseignement. — Plusieurs manuels ont été réédités cette année; d'autres sont en cours d'élaboration et paraîtront en septembre 1966.

Afin de doter les élèves d'ouvrages de références dans le domaine de la langue française, non seulement pendant la durée de leur scolarité, mais au-delà, le Département a décidé de remettre désormais à titre définitif, à chaque enfant, dès la 4^e année, le « Mémento orthographique » et les « Tableaux de conjugaison française ». En outre la remise à chaque élève, de la 4^e à la 7^e année, d'un dictionnaire comme matériel de classe, au même titre que les autres manuels en usage, s'est poursuivie selon le plan de distribution arrêté.

Le centre de documentation pédagogique a poursuivi la diffusion de ses cahiers pratiques d'enseignement et a organisé une « Quinzaine de Noël » et une « Quinzaine du cliché ».

L'école primaire genevoise a participé aux premiers essais de TV scolaire romande.

Ecole romande. — La chronique de 1964 relate l'essai de création d'une « classe d'accueil » destinée aux élèves arrivant d'un autre canton romand entre Pâques et la fin de l'année scolaire. Cette initiative paraissant ne pas répondre à un véritable besoin, le Département a renoncé cette année à renouveler l'expérience de l'an passé.

Problèmes à l'étude. — Les problèmes évoqués en 1964 ont évolué comme suit :

- *retards scolaires* : l'expérience projetée de cours d'appui d'orthographe et d'arithmétique n'a pu être mise sur pied. Le développement considérable des classes d'études surveillées (20 en 1964-65 contre 11 l'année précédente), des classes gardiennes (61 en 1964-65 contre 52 l'année précédente) et des cours de français pour élèves étrangers a requis un effectif élevé de maîtres, de sorte qu'il n'était plus possible de disposer, pour mener à bien cette nouvelle expérience, d'enseignants qualifiés en nombre suffisant. Cette question sera reprise lorsque l'amélioration escomptée du recrutement déployera ses effets.
- *attribution des notes scolaires* : l'étude du mémoire déposé par les associations professionnelles sur cet objet a conduit le Département à prendre une série de mesures allant dans le sens d'une simplification du système actuellement en vigueur.
- *revision du plan d'études* : le rapport de la commission parlementaire n'a pas encore été déposé. Le Département a accordé son plein appui à l'étude entreprise en priant un collaborateur de se tenir à disposition de la commission, en fournissant la documentation ou les informations utiles, en organisant des démonstrations.

Divers. — Le 100^e anniversaire de la naissance d'Emile Jaques-Dalcroze a été commémoré dans les classes. Les productions présentées par les élèves lors des cérémonies de distribution des prix, en juin 1965, ont été tirées des œuvres de cet auteur.

Les enfants qui le désiraient ont pu assister à une représentation du « Petit roi qui pleure », donnée au Grand Théâtre de Genève. Enfin, dès la 4^e année, les élèves récompensés d'un prix de l'Etat ont reçu en disque du « Jeu du feuillu », offert à la fois par les communes et l'Etat, en remplacement du livre traditionnel.

Armand CHRISTE
Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Philippe Dubois a été attaché à la Direction de l'enseignement secondaire en qualité de collaborateur direct de M. Louis Meier, directeur général; il conserve ses fonctions de doyen du Collège du soir.

La direction de l'Ecole supérieure de jeunes filles a été scindée en ce sens que Mme Inès Boissonnas assume celle de la division inférieure tandis que M. Jean-Paul Extermann reste chargé de la division supérieure.

* * *

Pour la première fois, une volée du Cycle d'orientation a quitté cette école après avoir parcouru les trois années complètes de son programme pour se diriger vers les divisions supérieures des écoles secondaires, dans les écoles professionnelles ou dans la vie pratique. Cette volée, constituée à titre expérimental dès 1962, est numériquement faible: elle comprend 212 élèves. Leur carrière scolaire sera suivie et permettra à la direction du Cycle d'orientation de tirer la leçon qui pourra se dégager des résultats obtenus. Au cours de cette 3^e et dernière année du programme, un sondage a été fait au moyen d'épreuves communes dans certaines disciplines (français, latin, allemand), au même degré de l'ensemble des écoles. Dans tous les cas où la confrontation était possible, le Cycle d'orientation a pu prouver que ses élèves n'étaient pas moins bien préparés que ceux des écoles traditionnelles.

Avec les années, le Cycle d'orientation s'est agrandi, sans toutefois inclure encore la totalité des enfants des trois degrés intéressés. Il comprend 5 collèges et 95 classes. L'effectif total est de 2027 élèves (913 garçons et 1114 filles).

Au cours de ces trois années, l'expérience a amené la direction à apporter des corrections et des aménagements, aussi bien à la synthèse théorique des plans primitifs qu'aux programmes et aux méthodes. C'est ainsi, en particulier, que des commissions de maîtres ont été chargées de reprendre entièrement le programme de la section pratique et de l'adapter aux aptitudes et aux goûts du type d'élèves auquel elle est destinée.

La création d'un centre de recherches psycho-pédagogiques au Cycle d'orientation a permis de doter chaque groupe scolaire d'un conseiller — ou d'une conseillère — d'orientation; cette collaboration s'est révélée indispensable dans les rapports entre maîtres, élèves et parents. Il faut souligner le soin tout particulier que prend la direction du Cycle d'orientation pour rester en contact constant avec les parents: des circulaires détaillées, des réunions restreintes ou générales, des entretiens permettent à ceux-ci d'être associés à l'activité de l'école et aux innovations qu'elle entend adopter.

Le Collège du soir a vu son succès s'affirmer. Le nombre d'inscriptions ne cesse d'augmenter et les résultats obtenus par ses élèves aux examens fédéraux de maturité, aux examens de maturité externe de l'Ecole supérieure de commerce ou aux examens complémentaires de facultés universitaires, sont fort encourageants. Ils justifient amplement les efforts que tous, autorités et professeurs, consacrent à cette utile institution.

Dès la rentrée de 1964, tous les élèves de l'Ecole supérieure de commerce, jeunes gens et jeunes filles des sections d'étude et d'apprentissage, ont été réunis dans les nouveaux bâtiments de Saint-Jean.

Au Collège de Genève, la section scientifique a inauguré son nouveau programme qui avait fait, depuis plusieurs années, l'objet d'études très poussées de la part de la direction et des maîtres. Cette réorganisation devance ainsi les prescriptions de la commission d'experts chargés par le Conseil fédéral de reviser l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité.

En application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, l'Ecole des arts et métiers a décerné pour la première fois en 1965, des diplômes d'ingénieur-technicien de l'Ecole supérieure technique. Des démarches sont en cours pour que les élèves du Technicum du soir obtiennent le même titre au terme de leurs études.

La préparation du corps enseignant secondaire ne cesse de préoccuper le Département. Dès la rentrée de 1964, les jeunes suppléants et remplaçants, qui enseignent pour la première fois, ont dû suivre un cours d'information générale et d'initiation pédagogique; ce cours a duré une semaine entière. De leur côté, les maîtres du Cycle d'orientation ont été réunis à Montana, pendant une semaine en juin, pour être préparés au travail d'équipe qui leur est demandé.

Le nouveau règlement concernant l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire a été adopté par le Conseil d'Etat le 7 mai 1965. Il prendra effet dès l'année scolaire 1965-66. La nouvelle réglementation prévoit deux ans de formation; ces études sont rémunérées et s'accompagnent de stages pratiques pendant la première année, de suppléances dirigées pendant les deux années; des cours de psychologie, de pédagogie et de méthodologie sont confiés à des maîtres expérimentés de l'Enseignement secondaire et de l'Institut des sciences de l'éducation.

La participation des élèves aux grands événements de la vie nationale s'est manifestée, en particulier, à l'occasion de la commémoration de la mort de Calvin, célébrée dans toutes les écoles. Le Collège de Genève et le Collège Saint-Michel de Fribourg ont donné en commun un concert de Noël dans chacune de ces villes; cette expérience s'est révélée très heureuse et son succès a été total.

Louis MEIER

Directeur général de l'enseignement secondaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les lecteurs de cette chronique qui désireraient avoir une vue plus complète des activités de l'Université de Genève au cours de la dernière année voudront bien se reporter à la brochure « Dies academicus 1965 » qu'ils peuvent obtenir auprès du secrétariat général de l'Université.

Nous nous bornerons donc ici à ne mentionner brièvement que quelques-uns des faits les plus saillants de la dernière année.

1. *Aide fédérale aux universités*

Le rapport de la Commission fédérale d'experts pour l'étude d'une aide aux universités, dit rapport Labhardt, a été publié en septembre 1964. En février 1965, le recteur a fait part au Conseil d'Etat de ses propres conclusions concernant la situation de l'Université de Genève. Ces conclusions et l'avis du Sénat ont ensuite fait l'objet d'une lettre du Conseil d'Etat au Département fédéral de l'intérieur. La procédure, sur le plan fédéral, sera relativement longue. Toutefois, avant que ne soit sur pied le plan de financement général, la Confédération envisage de prendre des mesures transitoires. On peut espérer qu'au moment où paraîtront ces lignes la Confédération aura fait connaître ses intentions et ses possibilités.

2. *Réforme des structures administratives*

La future aide fédérale implique un plan de développement de l'Université; elle exige aussi un effort d'adaptation aux nouvelles exigences, ne serait-ce que pour faire face au nombre croissant des étudiants. En vue de donner à l'Université une organisation plus efficace, il a été créé trois commissions; leur cahier des charges ayant déjà fait l'objet d'un exposé dans la brochure du « Dies academicus 1964 », nous n'y revenons pas.

La commission administrative a eu comme première tâche d'examiner (rapidement, en raison des circonstances) le projet de budget pour 1966, que le bureau du Sénat a ensuite approuvé. Elle s'applique actuellement à définir ses buts et ses méthodes. Cette commission comprend des membres choisis dans le corps professoral et des membres choisis en dehors de l'Université.

La Commission sociale s'est efforcée de dresser l'inventaire critique des besoins et des disponibilités de l'Université en matière d'allocations d'études, de logement et d'alimentation, de santé des étudiants; elle désire clarifier la situation dans ce domaine pour parvenir à une coordination complète des différents services à but social. Les étudiants ont été étroitement associés à ces délibérations.

La commission de prospective, enfin, a lancé une grande enquête parmi les facultés, écoles et instituts, afin de connaître avec exactitude l'état présent de chacun d'eux ainsi que leurs nécessités et projets en matière d'enseignement, de recherche, d'équipement, d'administration, de statut professoral, de relève, etc.

3. *Coordination des universités romandes*

Les recteurs, vice-recteurs, recteurs désignés et secrétaires généraux des universités de Suisse romande se sont réunis à Genève au mois de mai, afin de chercher en commun les possibilités d'une coordination concrète des enseignements supérieurs et de la recherche scientifique. Dans l'esprit de la récente convention pour l'enseignement du 3^e cycle (pour post-gradués) de la physique signée par les universités de Lausanne, Neuchâtel et Genève, les recteurs ont examiné les domaines dans lesquels les réalisations du même genre pourraient utilement intervenir. Les conclusions de leur entretien ont été soumises aux universités romandes et le dialogue se poursuivra au niveau des doyens et professeurs des facultés intéressées.

4. Statut et traitement des professeurs

Une commission nommée par le bureau du Sénat a étudié, conformément à une recommandation du rapport Labhardt, le problème du statut et du traitement des professeurs en vue d'améliorer, dans toute la mesure du possible, la situation actuelle des professeurs et d'harmoniser les conditions genevoises avec celles des universités suisses.

Le rapport de la commission remplace la notion de « plein temps » par celle de « pleine charge », afin de tenir compte des responsabilités réelles des professeurs dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, et aussi sur le plan administratif. Le Sénat a jugé opportun que les professeurs ne soient plus rétribués en fonction du nombre d'heures d'enseignement, mais au prorata du temps qu'ils consacrent effectivement à l'Université.

5. Professeurs-assistants

Les conditions modernes de l'enseignement et l'évolution rapide de la science entraînent une diversification des chaires; de la tendance croissante à remplacer la leçon «ex cathedra» par des conférences et séminaires découle une augmentation du nombre des enseignants; la relève, enfin, de ces enseignants pose des problèmes difficiles. Telles sont les trois considérations principales qui ont induit le Sénat à proposer la création d'une nouvelle catégorie de professeurs, les «professeurs-assistants». Attachés à une chaire, un laboratoire, un institut, ils consacreraient entièrement leur activité à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La durée du mandat serait de deux ans, renouvelable, en principe une fois. Un projet détaillé a été adopté par le Sénat et soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

6. Campagne Rigot

L'Université a désiré pouvoir utiliser pour elle-même cette campagne qui lui a été donnée en 1942 par M. John Rockefeller jr. Elle a décidé d'y créer un centre culturel où se tiendront des colloques, fonctionnant comme un lieu de rencontre entre l'Université et les milieux internationaux, les étudiants suisses et ceux qui représentent d'autres cultures. Ce centre sera également utile pour favoriser un dialogue entre l'Université et les instituts universitaires ou para-universitaires qui traitent des problèmes internationaux.

Enfin, quelques pièces de la villa Rigot vont être aménagées pour recevoir des professeurs invités ou de passage.

7. Mémento administratif

Le corps enseignant a reçu, sous forme de mémento administratif, des instructions sur la procédure à suivre sur divers points (budget, divers crédits, subventions pour l'impression de thèses, frais de déplacement, congés, assistants, personnel auxiliaire, assurances, etc.). Ce mémento sera tenu à jour au fur et à mesure des besoins.

Bernard DUCRET
Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

TRAVAUX LÉGISLATIFS

La modification de la loi sur l'école primaire (citée plus loin) fut, en 1964, l'une des tâches les plus importantes en matière scolaire. Enumérons les autres problèmes :

- a) La construction d'une nouvelle Ecole normale, à Langenthal, a été votée par le peuple (8½ millions).
- b) De nouveaux *règlements* déterminent
 - les conditions de promotion dans les Ecoles normales (6.2.64);
 - les conditions d'obtention de bourses ou de prêts à l'université (10.4.64). On a pensé, entre autres, aux candidats mariés.
- c) De nouveaux décrets fixent
 - les allocations de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes, pour les années 1964 et 1965 (9.9.64);
 - les traitements des professeurs de l'Université (9.9.64);
 - les conditions d'obtention du brevet d'enseignement primaire (4.11.64). Les cours spéciaux, ou cours de formation rapide, trouvent leur place dans les dispositions légales;
 - les compétences des services d'orientation et de psychiatrie en matière d'éducation (4.11.64);
 - les tâches de la Librairie de l'Etat, éditeur des manuels scolaires (4.11.64);
 - le tarif du service dentaire scolaire (29.12.64).

A L'UNIVERSITÉ DE BERNE

Préoccupation première de la Direction de l'instruction publique, cette université vit une phase critique. Le nombre des étudiants va sans cesse en augmentant; les frais de même. La Faculté de médecine est, à ce sujet, la plus touchée. Et l'Etat reconnaît que son sacrifice a atteint un maximum. On attend l'aide de la Confédération selon l'esprit du rapport Labhardt. Berne se propose de transférer ailleurs des divisions importantes de son université, puis de poursuivre l'amélioration de ses instituts de recherche.

Quelques chiffres (semestre d'hiver 64-65) :

— Etudiants	3953, dont 94 étudiantes et 9 auditrices
— professeurs ordinaires	87
— professeurs extraordinaires	77
— professeurs honoraires	22
— privat-docents, lecteurs, maîtres	150
Total:	336

DANS NOS GYMNASSES

L'Ecole cantonale de Porrentruy est notre seul gymnase d'Etat. Il groupait, en 1964, 165 élèves et a délivré 43 maturités. Le Gymnase de langue française de Bienne, de son côté, en a délivré 32.

DANS NOS ÉCOLES NORMALES

Nous en avons trois, actuellement, pour la partie française du canton de Berne. Une modeste cérémonie marqua l'ouverture de l'Ecole normale mixte de langue française à Bienne, le 20 avril.

ÉCOLE NORMALE MÉNAGÈRE

Un nouveau bâtiment, commencé en 1963, sera à disposition de cette école dès l'automne 1965. On recevra donc, à l'avenir, une promotion chaque année, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Tableau récapitulatif des écoles moyennes-supérieures dépendant de l'Etat:

1964	Effectif	Diplômes délivrés	Maturités délivrées
<i>Ecole cantonale</i>			
Porrentruy (Gymnase)	165	—	37
Section commerciale	80	—	9
<i>Ecole normale d'instituteurs,</i>			
Porrentruy	82	16	—
<i>Ecole normale d'institutrices,</i>			
Delémont	136	28	—
Maîtresses d'ouvrages	12	8	—
<i>Ecole normale mixte</i>			
Bienne	1 ^{re} année	18	—
<i>Ecole normale ménagère,</i>			
Porrentruy	12	10	—

ÉCOLE PRIMAIRE

La loi de 1951 sur les écoles primaires a été modifiée. Mentionnons, parmi les nouveautés:

- l'enseignement obligatoire de l'allemand au degré supérieur dans la partie française du canton;
- l'enseignement, plus poussé, du dessin technique, de l'hygiène, de l'instruction civique;
- l'enseignement intensif de la langue maternelle, de la géométrie, de l'algèbre, rendu possible;

- les classes régionales de perfectionnement postscolaire (10^e année d'école);
- les mesures d'ordre social (transport des élèves, appui financier, mise en valeur des aptitudes);
- la création de postes de conseillers en éducation;
- l'attribution de bourses pour les élèves suivant des cours hors de leur lieu de domicile.

LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT

Elle reste, elle aussi, un souci majeur. La pénurie se fait tenace. En 1964, on a délivré 48 brevets, dont 30 d'institutrices. Il en faudrait 60 à 70 chaque année. Cette formation a entraîné la mise sur pied d'une loi nouvelle que le Grand Conseil discutera en 1965.

Problème connexe: l'adaptation du traitement des instituteurs — c'est chose faite à l'heure actuelle — qui devrait aider au recrutement. Lors de cette adaptation, on a supprimé les anciennes prestations en nature.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les maîtres de l'enseignement secondaire ont participé, durant toute l'année, aux colloques bi-mensuels de mathématiques modernes, à Biel.

Pour ce qui touche à l'école primaire, relevons les cours organisés soit par

- *la Commission jurassienne des cours de perfectionnement*, soit par
- *la Société jurassienne de travaux manuels et de réforme scolaire*:

- a)* Cours Cuisenaire, un peu partout dans le Jura.
- b)* Raccommodages rapides, pour les maîtresses de l'enseignement ménager.
- c)* Cours de tissage, pour les maîtresses d'ouvrages.
- d)* L'enseignement du chant et du solfège dans la classe unique, pour les maîtres de classes uniques.
- e)* Cours de dessin technique, pour les instituteurs du Laufonnais.
- f)* Cours sur l'enseignement du français, pour les enseignants du Laufonnais.
- g)* Cours de dessin technique, à Delémont.
- h)* Cours de langue allemande, à l'Ecole normale de Berne, pour les Jurassiens.
- i)* Cours de biologie, à l'Ecole normale de Porrentruy.
- j)* Cours de gymnastique, soit en vue de l'introduction du manuel de gymnastique pour garçons, soit pour le perfectionnement des institutrices du degré inférieur, soit pour l'initiation des maîtres de classes uniques.

COMMISSIONS DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

a) La Commission pour les écoles primaires de langue française a fait paraître un livre de lecture destiné au degré supérieur: « *Les belles années* ». Elle a réédité *Histoire de la Suisse* (II^e partie), avec une annexe qui traite de l'histoire du Jura bernois, et elle a participé à l'édition d'une nouvelle *Carte murale du canton de Berne*. Le succès de l'ouvrage *Travaux à l'aiguille* est tel qu'un nouveau tirage sera nécessaire en 1965.

b) La Commission pour les écoles secondaires et les progymnases de langue française a fait élaborer un *Recueil de poèmes* dont le choix a été confié à M. Erismann, maître à l'école secondaire de Bienne. Dans le domaine des mathématiques va paraître le 2^e volume de *Géométrie plane*.

Sont en chantier un manuel de *calcul mental* pour les classes inférieures de l'école secondaire, et un *manuel de mathématiques* pour les classes supérieures de ces mêmes écoles.

PROBLÈMES ACTUELS

a) A quelle époque faut-il fixer le *début de l'année scolaire*? Nous commençons actuellement au printemps. Il en est qui préconisent un début fixé à l'automne.

b) Comment moderniser *l'école complémentaire rurale*? L'appui accordé à l'agriculture veut que l'on réorganise cette école complémentaire qui avait perdu de son crédit.

c) Qu'en est-il de *l'enseignement des mathématiques*? Pour le degré supérieur, les cours de perfectionnement ne manquent pas qui initient, par recyclage, les maîtres en place, aux mathématiques modernes. Pour les degrés inférieur et moyen, l'introduction généralisée de la méthode Cuisenaire est discutée.

d) *Les nombres en couleurs* intéressent les cantons romands, en particulier. Chez nous, l'adoption de la méthode Cuisenaire, dite des nombres en couleurs, est laissée à l'initiative des communes et du personnel enseignant. Toutefois, des cours d'initiation ont été organisés un peu partout. Répondant à une interpellation parlementaire, le Conseil exécutif a fait connaître sa manière de voir au sujet de cette réforme:

« Pour obtenir tout son rendement, la méthode Cuisenaire exigera... une refonte des manuels d'arithmétique, l'achat d'un matériel ad hoc, et la préparation du corps enseignant à tous les degrés. Il y aura lieu de savoir aussi dans quelle mesure cette méthode nouvelle peut faciliter l'enseignement des mathématiques au niveau de l'école secondaire et comment elle s'intègre dans l'enseignement des « mathématiques modernes ». Une sous-commission s'occupe d'élucider ce problème... Dès que la Direction de l'instruction publique sera en possession des propositions fermes émanant des commissions responsables et de l'inspecteur, elle décrêtera l'introduction de la méthode Cuisenaire. »

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

L'enseignement obligatoire primaire et secondaire est affaire des communes municipales. Elles administrent l'école par l'intermédiaire de la Commission scolaire et mettent à disposition les locaux, le mobilier, le matériel d'enseignement. L'Etat subvient financièrement à l'exécution des obligations scolaires incombant aux communes. Il participe, par moitié, en moyenne, aux traitements de base du corps enseignant.

L'Etat subventionne, d'autre part, la construction des bâtiments scolaires. La subvention, fixée par décret, varie selon le classement des communes, groupées en 38 subdivisions. Le taux résultant de ce classement varie entre 5 et 50 % des frais de construction, aménagements intérieurs compris. Les communes obérées reçoivent, en outre, une contribution supplémentaire qui peut s'élever à 25 % du coût total¹.

Les subventions allouées par l'Etat en 1964 représentent une somme dépassant 19 millions. Il s'agit là de frais de construction et de transformation de maisons d'école, halles de gymnastique, logements du corps enseignant, places de gymnastique, etc. La période d'activité intense dans le domaine des constructions scolaires touche à sa fin. Un grand nombre de communes ont, soit rénové leurs anciens bâtiments, soit construit de modernes ensembles. Ainsi, sur le plan « secondaire », presque toutes les écoles de langue française, (18 sur 24), disposent de nouveaux bâtiments et trois sont logées dans des immeubles remarquablement rénovés. La plupart des communes, aidées par l'Etat, ont su mettre à profit l'actuelle période de haute conjoncture économique pour donner à l'école l'équipement dont elle aura besoin au cours des prochaines décennies.

Au 30 décembre, les subventions accordées par le Grand Conseil pour la construction de maisons d'école, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école primaire (2 déc. 1951), représentaient les sommes suivantes :

— Coût selon projets	527 millions env.
— Subsides promis	157 millions env.
— A la charge des communes	369 millions env.

LES BOURSES

Le régime des bourses, actuellement très large, a coûté à l'Etat 2,3 millions de francs en 1964. En 1952, 180 000 francs avaient suffi pour le même objet.

Les Ecoles moyennes (écoles secondaires et gymnases) ont bénéficié de 1201 bourses représentant 380 000 francs. Les Ecoles normales, elles, connaissent deux régimes. L'élève externe peut être boursier; l'élève interne peut bénéficier d'une réduction sur le prix de pension. 179 cas ont été pris en considération, ce qui a occasionné une dépense de 187 000 francs. A l'Université (nous donnons maintenant ce qui touche à l'ensemble et non

¹ Voir: *Notre école marche avec son temps*, par H. LIECHTI, dans « Les Intérêts du Jura », décembre 1964, p. 272 et ss.

pas les chiffres intéressant le seul Jura) pour l'année d'études 1964-65, le montant des bourses s'est élevé à 460 000 francs (pour 632 cas) et le montant des prêts à 190 000 francs (pour 95 cas).

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Cette association, qui englobe le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du Jura, se réunit en congrès tous les quatre ans. En 1964, elle avait inscrit à son programme deux sujets d'étude qui susciterent des enquêtes et des expériences préliminaires dans les sections régionales, puis firent l'objet d'un rapport final.

Le premier des sujets se rapportait au contenu du plan d'études, base de l'enseignement obligatoire. Constatant que 77 % des élèves quittant l'école secondaire, et 22 % des élèves quittant l'école primaire se dirigent vers les activités du secteur tertiaire (services, administration, banques, enseignement, études, etc.) les maîtres se demandent si le programme d'enseignement ne devrait pas être réadapté et tenir compte de cette orientation massive nouvelle. D'où ce titre: « L'enseignement obligatoire doit-il être modifié au vu de l'évolution des activités vers les carrières du tertiaire ? »

Si cette modernisation de l'école est souhaitée, elle exige, pour être menée à chef, une réadaptation des moyens d'enseignement, ainsi qu'un meilleur équipement et agencement des locaux scolaires. D'où le choix, par la Société pédagogique, d'un second sujet d'étude: « Perspectives d'avenir pour l'école primaire jurassienne ». Ainsi furent passés en revue les méthodes et moyens d'enseignement actuellement à l'essai et leur possibilité d'emploi dans nos classes: TV scolaire, laboratoires de langues, enseignement programmé, nouveaux moyens audio-visuels, machines à enseigner, etc. A côté d'un intérêt manifeste s'est révélé un secret désir de mieux connaître ces techniques et leur efficacité. De tout cela s'est dégagée la nécessité de former sans retard le personnel enseignant à l'emploi des moyens modernes et cette autre, aussi impérieuse, d'offrir à tous les maîtres des occasions de recyclage afin qu'ils puissent se tenir au courant (théoriquement et pratiquement) des progrès pédagogiques récents.

P. REBETEZ

NEUCHATEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

La présente chronique déborde légèrement la période normalement envisagée pour la publication dans l'annuaire. Elle comprend l'année scolaire 1964-1965 et s'étend jusqu'au début d'octobre 1965.

RÉORGANISATION DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

A la suite d'une réorganisation qui déploie ses effets depuis le 1^{er} octobre 1965, le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel dispose des organes de direction pédagogiques suivants:

- service de l'enseignement primaire et préprofessionnel,
- service de l'enseignement secondaire,
- bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle,
- bureau cantonal de recherche et d'information pédagogiques,
- bureau cantonal des fournitures et éditions scolaires.

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de M. André Perrenoud en qualité de chef du service de l'enseignement secondaire et à celle de M. Marcel Calame au nouveau poste de chef du bureau cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat: M. Léopold Berner, inspecteur des écoles du 2^e arrondissement (districts de Boudry et du Val-de-Travers), a fait valoir ses droits à la retraite dès le 1^{er} janvier 1965. Son successeur a été désigné en la personne de M. Paul Perret, instituteur à Neuchâtel et maître de classe d'application à l'Ecole normale.

Au surplus, un poste d'inspecteur de l'enseignement spécialisé a été institué récemment. Le titulaire de cette fonction n'a pas encore été désigné au moment où cette chronique est rédigée; il aura notamment pour tâche d'appliquer les dispositions légales relatives à l'organisation systématique d'un enseignement spécialisé destiné aux élèves inadaptés ou handicapés et de coordonner l'action des organisations officielles et celle des institutions spécialisées.

Personnel enseignant: Grâce à l'institution de cours spéciaux pour la formation d'instituteurs et d'institutrices, ainsi qu'à l'augmentation régulière du nombre des élèves de l'Ecole normale, la pénurie de personnel enseignant primaire a perdu de son acuité. Cependant, pour la première fois, la mise au concours des postes vacants, qui intervient d'ordinaire en février et mars, a été reportée en mai et juin. Cette mesure, qui supprimait la possibilité de mutations pour le début de l'année scolaire, a permis de maintenir artificiellement une certaine stabilité au moment où les élèves de l'Ecole normale ne pouvaient être disponibles. Plusieurs membres du corps enseignant ayant atteint la limite d'âge ont consenti à rester à leur poste jusqu'aux vacances d'été. Dès la rentrée de septembre, 46 normaliens sont entrés en fonction, une cinquantaine de postes étant devenus vacants.

Des membres du corps enseignant primaire, en nombre important, abandonnent leur poste pour poursuivre des études qui leur donneront accès à l'enseignement secondaire ou à l'enseignement professionnel ou encore les prépareront à des tâches spéciales que sont la carrière d'ortho-

phoniste ou d'orienteur professionnel. Aussi l'organisation d'un 3^e cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices se révèle-t-il indispensable.

Ecole normale: Le Grand Conseil a accepté une revision partielle de la loi sur la formation pédagogique. Dès sa création et jusqu'à l'adoption du nouveau texte législatif, l'Ecole normale avait à sa tête un directeur administratif et un directeur des études pédagogiques, le premier assumant également les fonctions de directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel. Dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, un directeur unique présidera aux destinées de l'école.

Conférences officielles: Les conférences officielles de l'automne 1964, au cours desquelles les préoccupations pédagogiques font place traditionnellement à des exposés visant à l'information générale du corps enseignant, ont donné l'occasion d'entendre un brillant exposé que M. Alfred Berchtold avait intitulé « Polyphonie romande » pour illustrer la recherche et la variété de la production littéraire du pays romand. Elles ont également permis aux instituteurs et aux institutrices du canton de s'initier aux problèmes de la biochimie sous l'experte conduite de M. Jean-Pierre Bargetzi, chargé de l'enseignement de cette discipline à notre Université.

Quant aux conférences officielles du printemps 1965, elles ont été organisées selon une formule nouvelle imposée ayant tout par la réorganisation des enseignements primaire et préprofessionnel. Réunis par degré d'enseignement, les membres du corps enseignant de chaque district ont été informés d'une revision partielle des programmes et ont pris possession de nouveaux moyens d'enseignement. L'effort principal a été porté sur la méthodologie de l'arithmétique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles: M. Pierre Ramseyer, directeur de l'Ecole secondaire régionale, de l'Ecole supérieure de jeunes filles et de l'Ecole professionnelle de jeunes filles de Neuchâtel ayant été appelé à des fonctions d'expert de l'Unesco a été remplacé à la direction des écoles précitées par M. André Mayor, professeur au Gymnase cantonal du chef-lieu.

M. Laurent Pauli, directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel, nommé dans le courant de l'été, en qualité de codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation, à Genève, a présenté sa démission pour le 15 octobre. Le Conseil d'Etat a désigné son successeur en la personne de M. Herbert Suter, jusqu'ici sous-directeur de cette école.

Corps enseignant: La pénurie de corps enseignant diplômé, dans les écoles secondaires, a pris un caractère aigu pour la rentrée du printemps 1965. Les écoles des Montagnes neuchâteloises se sentaient particulièrement touchées. Un appel lancé à des auxiliaires, l'engagement de maîtres étrangers et d'étudiants ont constitué les premières mesures qui ont contribué à détendre la situation. L'entrée en fonction des premiers brevetés pour l'enseignement secondaire inférieur a, de son côté, apporté un soutien dont l'efficacité ira en augmentant au cours des prochaines années, vu le nombre réjouissant de candidats à ce diplôme.

Il a été possible de satisfaire ainsi les demandes des directions d'écoles et d'éviter le recours à cette mesure redoutable qui aurait été la réduction du nombre des heures d'enseignement attribuées aux disciplines de base.

D'autre part, un effort financier a été fait pour assurer le recrutement du personnel enseignant secondaire: c'est ainsi que les bacheliers — futurs maîtres secondaires — auront droit aux mêmes subsides que les élèves de l'Ecole normale, alors que les instituteurs ou institutrices qui abandonneront leur classe pour préparer le brevet toucheront un subside plus élevé que celui qui leur était accordé jusqu'ici.

Ces dispositions seront appliquées durant une période de trois ans.

APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La réforme de l'enseignement, dont l'application, limitée tout d'abord à quelques classes-pilotes, avait commencé avec l'année scolaire 1963-1964, s'est poursuivie et développée.

Pour l'année scolaire 1965-1966, toutes les classes de 1^{re} année et de 2^e année des sections classique et scientifique sont constituées: un certain nombre de classes de 2^e moderne et de 2^e préprofessionnelle appliquent un programme qui a conservé un caractère nettement expérimental, comme l'est aussi celui des classes-pilotes de 3^e année.

La réforme scolaire s'implante aussi progressivement dans les degrés successifs de l'école neuchâteloise et dans les diverses régions du canton, non sans poser de nouveaux problèmes relatifs avant tout au regroupement des élèves des dernières années de la section préprofessionnelle et à la découverte de manuels répondant aux besoins d'une école qui veut une orientation nouvelle.

Toutefois, la révision des moyens d'enseignement a pu être conduite à un rythme très satisfaisant grâce à la collaboration de nombreux membres du corps enseignant et à l'impulsion donnée aux travaux par le service de la recherche et de l'information pédagogiques.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est à l'étude.

De leur côté, les Conseils communaux de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont chargé une commission de se pencher sur les problèmes que pose l'avenir des écoles techniques supérieures, tant au point de vue de leur organisation qu'à celui des programmes d'enseignement.

Le Technicum du soir, dont les cours ont lieu à Neuchâtel, au Locle et à La Chaux-de-Fonds, connaît un grand succès.

Nos écoles professionnelles, commerciales et techniques, continuent à faire un gros effort dans l'adaptation de leurs moyens d'enseignement aux techniques modernes.

Alors que l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, après des essais concluants dans l'utilisation du laboratoire de langues double le nombre des cabines disponibles, celle de La Chaux-de-Fonds procède à la

mise en place de son propre laboratoire. Au Technicum de La Chaux-de-Fonds, l'Ecole d'horlogerie a pu, dans le cadre de son centenaire, inaugurer un nouveau laboratoire électronique mis à la disposition des futurs techniciens-horlogers par le syndicat patronal des producteurs de la montre.

UNIVERSITÉ

Le rectorat très marquant de M. André Labhardt arrive à son terme le 15 octobre. C'est à M. Claude Favarger, professeur de botanique, qu'échoit l'honneur de la succession à cette haute fonction universitaire.

Le nombre des étudiants a passé en une année de 900 à 1200. Bien que gardant son rang de petite université, notre Alma Mater subit, dans la même mesure que toutes les hautes écoles du pays, les effets de l'arrivée massive des volées d'étudiants des années de forte natalité. Toutes les facultés sont à l'étroit et plusieurs instituts doivent se contenter d'installations provisoires.

Le fait le plus marquant de l'année a été incontestablement la présentation au Grand Conseil d'un rapport du Conseil d'Etat sur le développement de l'Université.

Dans le domaine législatif, si l'année 1963 a vu l'adoption d'une nouvelle loi sur l'Université, un nouveau règlement de l'Université entre en vigueur le 15 octobre 1965.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

M. Charles Bonny a rédigé la chronique neuchâteloise durant 12 ans, de 1952 à 1964. Il a droit à la très vive reconnaissance des autorités scolaires et des enseignants pour sa fidèle et précieuse collaboration à la rédaction de l'*Annuaire*.

R. HÜGLI

TICINO

Il cronista non può cominciare la sua attività senza prima inviare un grato, un saluto al prof. A. U. Tarabori, che per oltre 40 anni ha svolto tale compito.

Ad A. U. Tarabori, già segretario del Dipartimento della pubblica educazione, il più sincero ringraziamento e l'augurio di una tranquilla operosità nel mondo dei monumenti storici e degli interessi culturali del Ticino.

Un altro commiato il cronista deve prendere, e precisamente dal Capo del Dipartimento stesso, che lascerà la sua carica prossimamente, dopo aver fatto vivere alla scuola ticinese momenti di dinamica realizzazione non solo pratica, ma anche filosofica.

Al dott. Plinio Cioccari i giovani hanno sempre guardato con simpatia, specie quando ricordano l'ardore con cui si battè per la revisione della legge della scuola a proposito degli aiuti economici agli studenti.

Al suo successore dott. Bixio Celio la scuola ticinese guarda con fiducia, consci, com'è, di non poter marciare sul posto.

1. Nel corso del 1964 l'attività del Dipartimento è stata intensa e multiforme. Anche se grandi innovazioni non trapelano al di fuori, il lavoro « intra muros » si è svolto all'insegna delle necessarie modifiche strutturali delle scuole per gli adolescenti fra l' 11º e il 14º anno.

Nulla di fatto ancora; ma i lavori preparatori sono a buon punto, come si vedrà nel seguito.

Dal punto di vista puramente statistico 36 958 allievi, dalle case dei bambini fino agli universitari, sottostanno al controllo del Dipartimento con un crescendo costante, dovuto all'intenso movimento demografico che da qualche anno si verifica nel nostro cantone.

Per quanto concerne la scuola primaria l'aumento della popolazione ha confermato le previsioni a suo tempo stabilite ed è tale da raggiungere un indice di scolarità del 120 %.

In seguito alla ripresa della natalità e alle forti correnti migratorie, ci attendiamo, per i prossimi anni, un ulteriore aumento, ciò che non farà che accrescere il già intenso lavoro del nostro istituto magistrale (a parte il fatto che molti docenti italiani insegnano nelle nostre scuole primarie e secondarie).

Più complesso è il problema della scuola postelementare che da noi si divide in due tronchi paralleli, ma diversi, e cioè la scuola maggiore (con 5147 allievi) e i primi tre anni di ginnasio (con 2367 allievi).

Come si vede, la proporzione di frequenza dei due istituti è all'incirca di $\frac{1}{3}$ e $\frac{2}{3}$ ed è dettata quasi esclusivamente da fattori di ordine geografico.

La frequenza del ginnasio è condizionata, per il giovane adolescente, dalla vicinanza dello stesso (Mendrisio, Lugano, Viganello, Bellinzona, Biasca, Locarno), mentre esistono in tutto il cantone 92 sedi di scuola maggiore con 185 sezioni e 28 scuole di gradazione superiore (cioè con allievi di 6-14 anni).

Tenuto conto delle necessità di un più intenso reclutamento verso tutti gli studi e verso tutte le professioni e ricordati gli spostamenti nei vari settori sociali, ben si comprende come il Dipartimento abbia allo studio la revisione delle strutture scolastiche per gli allievi fra 11 e 14 anni, assicurando a tutti una comune formazione e differenziando gli stessi in base all'orientamento e alle attitudini.

Una simile revisione comporta evidentemente un preciso piano di edilizia scolastica (già in atto), di trasporti, di riferimenti e di personale insegnante qualificato, con formazione di grado universitario.

Come fase di transizione e data l'impossibilità pratica di tradurre immediatamente in atto la progettata scuola unica, lo Stato ha, da qualche anno, intensificato il consorziamento delle scuole maggiori e, dove la cosa è possibile, ha affidato a docenti specializzati i due tipi fondamentali di insegnamento (letterario e scientifico).

Parallelamente è in corso la rielaborazione dei programmi comuni delle due scuole per cui dopo il 14º anno l'allievo potrà fare una meditata scelta della sua professione.

Nei ginnasi cantonali alcune novità sono degne di considerazione:

1. ogni ginnasio ha una sua direzione autonoma;
2. la Conferenza dei Direttori si occupa dell'armonico funzionamento dei sei istituti, del materiale didattico, dell'orientamento degli allievi e, in collaborazione con un gruppo di esperti, si occupa della vigilanza didattica e dell'indirizzo pedagogico nelle singole discipline.

Al momento in cui queste righe vengono scritte, il Consiglio di Stato ha deciso la soppressione degli esami di promozione nelle classi intermedie dei ginnasi, sostituendoli con prove ripetute durante l'ultimo trimestre.

La frequenza delle tre scuole medio-superiori è stata notevole, in particolar modo quella del Liceo (310 allievi) e della Magistrale (445 allievi).

Costante invece, per non dire in diminuzione, la frequenza della scuola di commercio che ha istituito una sezione destinata agli allievi che intendono proseguire gli studi nelle facoltà di diritto e scienze economiche.

71 giovani ottennero la patente elementare, 69 la licenza liceale e 8 la licenza della scuola di commercio, sezione maturità.

Abbiamo, di conseguenza, 1 maturando ogni 36 abitanti in età di 19 anni (per la Svizzera 1:20).

Ancora una volta soffriamo di determinismo geografico e, di conseguenza, parecchi sono i problemi che si pongono per avviare il maggior numero possibile di giovani ticinesi verso la maturità o titolo analogo.

Il Tecnicum cantonale, con l'istituto sperimentale e la mensa, accoglierà oltre due centinaia di futuri tecnici a partire dall'autunno 1965.

Esso ha assunto veste definitiva con il nuovo ciclo di studio così articolato:

1. biennio con corso preparatorio e 1^a classe;
2. biennio di tirocinio guidato;
3. triennio di studi professionali e tecnici nelle due direzioni dell'edilizia e genio civile.

La situazione nelle scuole professionali non presenta note diverse da quelle dei precedenti anni.

I sussidi agli apprendisti di ristretta fortuna vennero migliorati e intenso è stato l'aggiornamento didattico e professionale del personale insegnante.

Sotto certi aspetti rallegrante è il movimento accademico che passa da 401 universitari nel 1953/54 a 681 nel 1963/64, anche se la scolarità accademica femminile rimane quasi costante (9,4 % - rispettivamente 11 %).

In realtà solo 0,5 % dei nati vivi, fra 19-25 anni di sesso femminile continua gli studi nelle Università.

Considerabile è stato l'aumento degli studenti nelle facoltà phil. 1, phil. 2 e scienze tecniche, mentre costante è il numero degli studenti in arti sanitarie. Forse tale aumento è dovuto al fatto che il 37 % degli universitari ticinesi è al beneficio di assegni di studio ed è giusto notare che il Cantone ha fatto progressi considerevoli (1 111 130 fr.) ciò che lo pone al 2^o posto nella classifica concernente l'azione di promuovimento agli studi.

Netta è la tendenza alla graduale eliminazione del prestito d'onore e siamo certi che la situazione migliorerà a partire dal momento in cui entrerà in vigore l'ordinanza federale in merito.

Come per gli scorsi anni, l'attività nel campo dell'edilizia scolastica è stata intensa (scuole consortili, scuole elementari e maggiori) e degna di nota la rapida realizzazione della nuova sede del ginnasio di Viganello con elementi prefabbricati, cosa che ha favorevolmente impressionato anche i difensori dell'edilizia scolastica tradizionale.

Anche i corsi per adulti seguono la loro curva ascendente e ne approfittano tutti gli strati della popolazione.

I 397 iscritti nel 1963 sono saliti a 1132 nel 1964 e sono intesi come desiderio di molti dimpoter coltivare i propri desideri intellettuali o di migliorare le proprie conoscenze professionali.

Concludendo: l'aspirazione dei Ticinesi verso una migliore istruzione è palese nel nostro cantone e la tabella seguente lo dimostra.

Evoluzione dell'indice di scolarità

Anno scolastico	IX anno	X anno	XI-XIII anno	Universitari totale	% donne
1955/56	19	11,3	7,1	419	10,7
1956/57	17,7	11,6	7,3	451	9,1
1957/58	17	12,7	8,1	441	9,5
1958/59	18,2	12,8	8,5	450	11,1
1959/60	20,8	13,8	8,9	461	10,4
1960/61	23,1	15,1	9,1	505	7,3
1961/62	24	18	9,5	532	11,2
1962/63	25,9	21,5	11,1	618	10,5
1963/64	28,6	21,4	11,9	681	11,1

Sensibile è l'aumento dell'indice al 15º anno che passa dal 19 % al 28 %; non così accentuato l'indice al 19º anno (7,1 %-11 %).

Non assistiamo ancora per il momento a un aumento della scolarità femminile (fatta eccezione della scuola magistrale) ma è doveroso ricordare che un buon numero di ragazze, dopo la fine dell'obbligo scolastico, frequenta istituti fuori cantone. Per chiudere questa breve rassegna che concerne l'attività pedagogica del Ticino durante il 1964, ricordiamo il riuscito esperimento di trasferire in centri universitari i corsi per la formazione dei docenti di scuola maggiore (Pavia e Neuchâtel). Anche il problema dei libri di testo, che tanti interventi ha sollevato in Gran Consiglio, si avvia verso la sua realizzazione pratica.

Oggi abbiamo a disposizione per le prime classi del ginnasio e delle scuole maggiori un eccellente testo di geografia del Ticino e della Svizzera e si sta programmando l'elaborazione di un testo di storia.

È certo che i problemi sollevati dalla situazione attuale della scuola ticinese sono parecchi e tali da imporci non solo uno sforzo finanziario, bensì una continua opera di persuasione psicologica e morale.

Elzio PELLONI

VALAIS

L'année 1964 a vu l'élaboration de divers règlements d'exécution de la loi sur l'instruction publique:

- règlement du 20.4.64 concernant l'Ecole normale.
- arrêté du 4.6.64 concernant la construction, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires.
- règlement du 26.6.64 sur la construction et l'exploitation de centres scolaires régionaux.
- règlement du 29.12.64 concernant l'organisation des cours complémentaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Département de l'instruction publique a confié l'inspectorat des écoles secondaires à des professeurs qui exercent leur fonction à temps partiel. Ces inspecteurs assurent la liaison avec la direction des différents établissements d'éducation, fonctionnent comme secrétaires des commissions constituées pour l'étude de l'unification des programmes et des manuels, et organisent les examens de maturité, de diplôme ainsi que les examens d'admission.

Une commission composée de 11 membres sous la présidence de M. Angelin Luisier, chef de service de l'enseignement secondaire, est chargée d'élaborer les projets de programmes d'instruction et de règlements, de proposer le choix des manuels d'enseignement, de présider aux examens de maturité et de clôture ainsi qu'aux inspections annuelles, etc...

Des sous-commissions ont été constituées pour étudier certains problèmes tels que l'harmonisation du programme et l'unification des manuels.

Les examens d'admission dans les écoles secondaires régionales ou communales (section générale) eurent lieu le 4 juin 1964. Les épreuves étaient fondées sur le programme de la 6^e année primaire. Sur les 1604 candidats présentés, 897 furent admis, c'est-à-dire 55 %.

Quant aux examens d'admission à la section littéraire des écoles secondaires et à la classe de Principe du collège classique, ils se sont déroulés le 21 mai 1964. Ces examens comportaient des épreuves fondées sur le programme de 5^e année primaire et permirent l'admission de 238 candidats sur 365 candidats présentés, c'est-à-dire 65 %.

En 1964, l'Etat du Valais a délivré 92 certificats de maturité commerciale, 123 de maturité classique et 14 de maturité scientifique. La plupart de ces candidats à la maturité venaient des trois collèges cantonaux officiels (Sion, Saint-Maurice et Brigue) qui ont totalisé 2071 élèves.

Les collèges classiques pour jeunes filles voient aussi s'accroître leur importance. L'Etat du Valais a signé une convention avec la congrégation des Franciscaines afin d'assurer la gratuité de l'enseignement dans leur institut « Sainte Marie des Anges » à Sion. Une convention semblable permet également la gratuité de l'enseignement à l'institut « Regina Pacis » à Saint-Maurice qui est appelé à jouer dans le Bas-Valais un rôle similaire

à celui de « Sainte Marie des Anges » dans le Valais central. Logé provisoirement au centre scolaire de Saint-Maurice, ce nouvel institut a entrepris avec l'aide d'une subvention cantonale, la construction d'un bâtiment qui ouvrira ses portes en septembre 1965.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET MÉNAGER

L'année 1964 fut consacrée essentiellement à l'organisation du cours scolaire 1964-65, à la réglementation des vacances et des jours de congé, à l'extension des classes de développement et au perfectionnement du personnel enseignant.

Le progrès réalisé dans le domaine de la prolongation de la scolarité — un des postulats les plus urgents de l'école valaisanne — dépasse toutes les prévisions.

Les communes de plaine ne tarderont pas à porter la durée de la scolarité au maximum de 42 semaines prévues par la loi. La situation particulière de l'agriculture justifie une exception pour les villages de montagne à caractère essentiellement agricole pour lesquels la durée de la scolarité ne dépassera pas 37 semaines et se limitera probablement encore pendant un certain temps à 35 semaines.

L'école primaire valaisanne compte 30 000 élèves. L'accroissement rapide de la population a nécessité l'ouverture de 16 nouvelles classes dans les communes de Viège, Sierre, Montana, Saint-Léonard, Sion, Vétroz, Martigny et Saint-Maurice. Une partie des dépenses supplémentaires a été compensée par la fermeture ou le regroupement de 10 écoles à effectif réduit dans les communes de Ferden, Chandolin, Bramois, Nax, Chamoson, Sallion, Isérables, Val d'Illiez et Monthey.

Pour ce qui concerne l'engagement du personnel enseignant, l'année 1964-65 s'est ouverte dans des conditions meilleures que celles des précédentes périodes scolaires. Dans la partie romande du canton, tous les postes ont été pourvus sans le concours devenu habituel des normaliens et normaliennes. Mais ceci grâce au concours d'une vingtaine d'institutrices et d'instituteurs retraités. Par contre, la situation était moins favorable dans le Haut-Valais où toutes les normaliennes de 4^e année ont été appelées à diriger une classe.

Le personnel enseignant a profité comme les années précédentes de la possibilité de fréquenter le Cours normal suisse. 61 participants s'y sont inscrits et l'Etat du Valais a versé à chacun d'eux une indemnité journalière de 12 francs et a remboursé les frais d'inscription et de voyage.

Quant aux cours valaisans de perfectionnement, ils existent depuis 20 ans et entreront certainement comme un facteur positif important dans l'histoire de l'école valaisanne.

Le vingtième cours a connu une affluence record puisqu'il a enregistré 705 participants. Relevons les cours de psychologie, de méthodologie, de catéchétique, les cours didactiques pour l'enseignement aux différents degrés scolaires, les cours d'introduction à la méthode Cuisenaire, les différentes manifestations en faveur des beaux-arts.

L'enseignement ménager se donne actuellement dans 59 écoles, groupant quelque 1900 jeunes filles qui achèvent ainsi leur cycle scolaire obligatoire.

L'enseignement ménager s'adresse également aux élèves des écoles de commerce à raison de 8 semaines consécutives au printemps; aux élèves de quelques écoles secondaires du premier degré à raison d'une demi-journée par semaine; aux maîtresses qui ont reçu le brevet d'enseignement primaire dans un cours de 8 à 10 semaines et enfin aux élèves des sections littéraires à raison d'une demi-journée par semaine durant deux ans.

Formation professionnelle :

Huit cours d'orientation professionnelle pour jeunes gens et deux cours pour jeunes filles ont été organisés à Sion en 1964 pour le Valais romand. Bien que facultatives, les inscriptions à ces cours sont très nombreuses, surtout pour les quatre sessions d'été.

L'école professionnelle de Sion a groupé durant l'année scolaire 1963-64: 2480 élèves réguliers sous contrat, 350 participants aux cours facultatifs et de perfectionnement, 488 stagiaires aux ateliers et 900 candidats aux examens de fin d'apprentissage (durée de 1 à 5 jours selon les professions), soit un total de 4218 élèves.

L'école professionnelle de Brigue a groupé 679 apprentis, celle de Viège 574. Ajoutons à cela le nombre des apprentis (320) qui ont fréquenté les cours professionnels de Martigny et de Monthey, et nous pouvons mesurer l'effort poursuivi par le Valais dans le domaine de la formation professionnelle.

P. BOURBAN

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les pronostics émis l'an dernier à propos de la pénurie de personnel enseignant se sont hélas! révélés exacts: après une période rendue un peu moins difficile grâce à un cours extraordinaire de formation accélérée, le manque de maîtres reprend de semestre en semestre une ampleur telle que le recours aux normaliens et normaliennes avant la fin de leurs études ne peut pas être évité. L'ouverture d'une deuxième Ecole normale à Yverdon suffira-t-elle, dans quelques années, aux besoins sans cesse grandissants? Il faut l'espérer, afin que la qualité et le niveau de la formation du corps enseignant puissent être maintenus et si possible élevés, ainsi que l'exigerait la tâche toujours plus complexe et difficile à laquelle il se trouve confronté.

L'évolution démographique qui dépeuple un grand nombre de villages rend de plus en plus précaire dans de larges régions le développement, voire le simple maintien d'un appareil scolaire efficace. Les regroupements de classes essaient de pallier cet inconvénient; au printemps 1965, 129 communes sur 386 étaient associées pour assumer leurs obligations scolaires.

Malgré cet effort, les difficultés restent grandes: une organisation rationnelle des classes suppose en effet des effectifs assez élevés que des obstacles géographiques, pratiques et psychologiques souvent insurmontables empêchent trop souvent de réunir.

Inversement, la rapide concentration d'enfants dans les villes et dans les communes suburbaines pose de manière de plus en plus aiguë le problème du coût des constructions scolaires. Jusqu'ici, les projets conçus isolément par de nombreuses communes n'ont pas permis une rationalisation suffisante. Un essai important a toutefois pu être amorcé dans ce sens: Lausanne a constitué un groupe d'étude formé des architectes qui auront à édifier les écoles prévues pour une décennie. On peut espérer que cette initiative sera couronnée de succès et que, peu à peu, d'autres communes bénéficieront des expériences de la capitale.

En matière de programme et de méthodes, la généralisation du pré-calcul et des nombres en couleurs se poursuit normalement. Le vif intérêt suscité chez maîtres, élèves et parents permet de croire qu'il en résultera une amélioration sensible dans l'enseignement des mathématiques. La publication de la brochure « Avant le calcul », dont cet annuaire rend compte par ailleurs, est venue à point nommé apporter l'information indispensable aux institutrices des classes enfantines et du degré inférieur des écoles primaires. Dans le même domaine, sans qu'on puisse parler d'une véritable réforme, un manuel récemment adopté renouvellera certainement l'enseignement de l'arithmétique dans les classes terminales.

L'instruction des élèves étrangers continue à préoccuper autorités et corps enseignant, qui s'efforcent de rechercher les solutions les mieux adaptées. Il n'est pas facile à la fois d'intégrer les enfants qui resteront vraisemblablement dans notre pays et de ne pas compromettre la scolarité de ceux dont le retour dans leur pays d'origine est probable ou possible. A l'intention de ceux-ci, un essai va être tenté en collaboration avec les autorités consulaires: quelques facilités seront accordées afin qu'ils ne perdent pas tout contact avec leur langue maternelle.

Les mesures prises en faveur de l'enfance déficiente se développent de manière réjouissante. Les sourds et demi-sourds ont été l'objet d'une sollicitude particulière: venant après d'importantes réformes d'ordre médical et éducatif, la modernisation des bâtiments de l'Institut de Moudon est en cours. Le problème des durs d'oreille, qui ne doivent si possible pas être éduqués en internat, est en voie d'être résolu par l'ouverture d'une classe spéciale organisée en semi-internat. Au reste, les centres éducatifs destinés aux déficients plus profondément atteints que les élèves des classes de développement prennent un net essor: celui d'Yverdon est maintenant bien établi et celui de Vevey, de création récente, a ouvert une classe d'infirme moteurs cérébraux. De leur côté, les ateliers protégés pour adolescents gagnent peu à peu leur cause. Ainsi se complètent et se différencient régulièrement les institutions prenant en charge tous les enfants que leur constitution exclurait plus ou moins de la société.

E. CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1. Le perfectionnement des maîtres en activité et leur formation continue

Par l'institution, voilà cinq ans, du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, le canton de Vaud a apporté à la formation de ses futurs maîtres secondaires une solution qui peut paraître satisfaisante; en revanche, l'accroissement extraordinaire des besoins a contraint le Département de l'instruction publique à faire appel à trop de personnes dont la formation, universitaire ou pédagogique, est insuffisante. La recherche d'un remède à cette situation défavorable a été rendue plus urgente par le fait que, dans plusieurs disciplines, notamment les mathématiques et les langues modernes, les méthodes, ou l'objet même de l'enseignement, sont remis en question d'une manière assez fondamentale, de telle sorte que les maîtres à qui l'on ne donnerait pas l'occasion de se tenir au courant risquent d'être bientôt dépassés, et leur enseignement, par conséquent, inadapté.

Séminaires de mise au point

C'est la raison pour laquelle, au début de l'année scolaire 1965-66, le Département a réuni à Lausanne, par groupes de l'effectif d'une classe environ, tous les maîtres secondaires, pour des séminaires de mise au point, consacrés essentiellement aux mathématiques, à l'emploi des méthodes actives et directes et des moyens audio-visuels (magnétophone, laboratoire de langues, tableaux de situation) dans l'enseignement des langues vivantes, mais aussi au français (introduction d'un «Guide méthodologique»), aux langues anciennes, aux sciences naturelles et physiques.

Un des buts avoués de ces réunions était aussi de donner l'occasion aux maîtres des différentes disciplines, qui se sentent souvent isolés dans nos collèges de district, de rencontrer leurs collègues, d'échanger avec eux leurs préoccupations et leurs expériences, bref de prendre conscience de former un corps enseignant; aux échos qui sont venus jusqu'au Département, il y a lieu de croire que ce but a été atteint.

Pour préparer ces séminaires, et pour examiner les problèmes qui se posent, on a réuni, plus que naguère, des commissions de maîtres, et même l'ensemble de ceux qui enseignent une discipline ou une autre.

Centre vaudois pour l'enseignement mathématique

Toutefois, si, pour telle branche, un séminaire de mise au point de quelques demi-journées pouvait être suffisant, si, pour telle autre, l'effet du séminaire était prolongé par la remise des bandes enregistrées dont nous parlons plus loin, il a semblé aux animateurs du séminaire de mathématiques que la préparation de bien des maîtres chargés de cet enseignement est trop sommaire pour que cela suffise, et qu'au demeurant une modernisation judicieuse de l'enseignement des mathématiques demandait plus de temps et plus de travail.

C'est pourquoi ceux qui, au sein de la commission cantonale d'enseignement mathématique, avaient été les animateurs du séminaire de ce

printemps, ont mis sur pied un organisme de formation continue des maîtres, auquel tous, quel que soit leur degré de formation, sont appelés à coopérer: les plus avancés, parmi les professeurs de gymnases, forment, avec un ou deux professeurs d'université, un comité, de direction ou d'organisation; un certain nombre de maîtres bien préparés constituent un groupe de rédaction, qui met au point les exposés et les exercices; au sein de chaque collège, un groupe de travail, entraîné par les plus avertis, étudie les exposés diffusés par le comité et les exercices proposés. Les groupes de travail se réunissent tous les quinze jours pour une séance d'au moins deux heures.

On a donné au cadre de cette organisation le titre de «Centre vaudois pour l'enseignement mathématique» et, si les résultats sont ceux que l'on espère, le Département s'inspirera de cet exemple pour d'autres branches où la situation est, sinon semblable, du moins assez analogue, notamment pour l'allemand, dont les méthodes d'enseignement subissent, dans notre canton, une véritable mutation.

2. *Le recrutement des élèves de l'Ecole normale et des futurs instituteurs*

Notre canton n'est pas le seul où l'augmentation du nombre des élèves et la diminution de l'effectif maximum des classes, conforme aux exigences de la pédagogie contemporaine, ont fait monter en flèche les besoins en maîtres, alors que la situation de plein emploi empêchait que n'augmente proportionnellement le nombre des candidats à l'Ecole normale et à la profession d'instituteur.

Les enquêtes que le Département a fait faire, notamment par le Centre d'informations et de relations publiques à Genève, et auprès de l'Office cantonal d'orientation professionnelle, lui ont montré que, s'il n'y a pas, dans le milieu potentiel de recrutement, de préventions contre la profession de maître primaire, ni contre l'école qui forme les instituteurs, l'une et l'autre sont fort mal connues, de sorte que, pour informer mieux les adolescents qui pourraient se poser la question du choix éventuel de la profession d'instituteur, une brochure est en voie d'élaboration.

On a pu établir que l'éloignement, et les frais qu'il entraîne pour les parents, étaient un obstacle, dont les prêts et bourses accordés aux normaliens ne diminuaient que bien imparfairement l'effet. C'est pourquoi, afin que les régions éloignées de Lausanne puissent contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au recrutement de l'Ecole normale, l'octroi aux normaliens d'indemnités pour frais de transport, de repas et de pension, a été proposé au Grand Conseil.

Mais, si l'on suscite un plus grand nombre de candidats, il faut pouvoir les accueillir; or, l'Ecole normale de Lausanne atteint, à double titre, la limite supportable: son bâtiment est utilisé jusqu'aux combles inclusivement; son effectif est le plus élevé que l'on puisse tolérer si l'on veut que subsistent des relations humaines entre directeur, maîtres et élèves; il fallait donc la dédoubler et implanter une seconde école dans une région qui, proportionnellement, fournit un nombre insuffisant de candidats, mais qui soit assez importante pour alimenter une Ecole normale complète. Décidée en principe par le Grand Conseil en novembre 1965, elle sera réalisée

par étapes annuelles, les deux premières (1964 et 1965) ayant, d'ailleurs, déjà fait l'objet d'une décision préalable au législatif.

3. Quelques réalisations

Les conditions d'admission au Technicum vaudois, telles que les préconisait la Commission de la structure, imposent, même aux élèves sortis promus des sections techniques de l'enseignement secondaire, un apprentissage préalable complet. Grâce à la collaboration de l'industrie et notamment de la Commission d'apprentissage pour l'industrie des machines, une organisation a pu être mise sur pied, qui, d'une part, raccourcit d'une année cet apprentissage, d'autre part et surtout, nous assure que l'enseignement théorique donné à ces apprentis, notamment en mathématiques et en physique, partira du niveau qu'ils auront atteint à la fin de leurs études secondaires, et que, de ce fait, leur esprit ne sera pas en friche pendant les premières années de leur apprentissage.

Un projet, caressé par la Commission générale de réforme de l'enseignement secondaire, dès 1960, proposé expressément par le rapport de la Commission de la structure, en février 1962, a donné lieu à une motion au Conseil communal de Lausanne: il s'agit d'un Gymnase du soir préparant des adultes, en marge de leur activité professionnelle, aux examens qui ouvrent les portes de l'Université (maturité, examens préalables, etc.). L'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne ont uni leurs efforts pour faire aboutir ce projet, de sorte que le Gymnase du soir est entré en activité, avec environ 120 élèves, le 1^{er} novembre 1965.

La Commission cantonale du cinéma scolaire a organisé deux cours centraux et quelques cours décentralisés, pour initier les maîtres à la didactique du cinéma; ses efforts se poursuivent, tandis que, parallèlement, le Centre dramatique romand a obtenu l'appui du Département de l'instruction publique dans la campagne qu'il mène pour une initiation du plus grand nombre d'élèves possible au théâtre.

4. Manuels et autres moyens d'enseignement

Le «Guide méthodologique du français» a été présenté aux maîtres, avec des conseils pour son emploi, au cours des séminaires du printemps 1965.

Le manuel de sciences, pour les classes de troisième et quatrième, est en voie d'achèvement; un comité de rédaction où l'on trouve, à côté du musicien Robert Mermoud, le philosophe Jean-Claude Piguet, interlocuteur d'Ernest Ansermet, assiste M. Jean-Jacques Rapin, maître au Collège de Béthusy, dans l'élaboration d'un manuel de musique pour les classes supérieures des collèges, d'une conception originale.

Le Département a mis à la disposition des établissements des bandes magnétiques pour les élèves et pour les maîtres : non seulement pour l'enseignement de l'anglais aux hellénistes, mais pour l'enseignement de cette langue dans toutes les classes et plus encore pour l'introduction de la méthode «Wir sprechen deutsch» dans l'ensemble des établissements secondaires du canton. Ces bandes sont distribuées au même titre que les manuels, qui, dans le canton de Vaud, sont remis gratuitement par l'Etat aux établissements secondaires. C'est aussi le Département qui s'est efforcé

de faciliter aux établissements et aux communes l'achat de magnétophones d'excellente qualité, à des conditions favorables.

5. *Quelques problèmes en cours d'étude*

La réforme de 1956 a institué une section de langues modernes, où, notamment, les élèves étudient l'italien en place du latin; comme le caractère ni l'intention de cette section n'avaient pu être définis avec précision, elle a été victime d'un préjugé défavorable, de sorte que les portes des facultés ne se sont ouvertes qu'avec réserve aux porteurs de baccalauréats de ce type.

On a dû constater pourtant que si, dans les classes inférieures, ce sont souvent des élèves craignant les difficultés des mathématiques et celles du latin qui choisissent cette section-là, ceux qui arrivent dans les classes supérieures du gymnase sont en revanche d'un niveau de culture et de maturité comparable à celui de leurs camarades des sections latine ou mathématiques-sciences. Toutefois, la définition du caractère de cette section, le plan de ses études, qui en découle, doivent faire l'objet des travaux d'un groupe de travail.

Les difficultés de l'éducation civique des élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire, l'institution d'un conseiller-psychologue au niveau du gymnase, pour aider les adolescents à faire face aux problèmes personnels qu'ils rencontrent, et notamment au choix d'une voie professionnelle, ont été l'objet des préoccupations et des démarches du Département, de même qu'il a institué une commission, assez nombreuse pour s'articuler en plusieurs groupes d'études, aux fins d'exploiter les différents aspects du grave problème des promotions, de l'orientation scolaire et des échecs, qui grèvent le rendement de l'enseignement secondaire.

L'information des maîtres, du point de vue technique, didactique et aussi commercial, quant aux divers moyens audio-visuels (enregistreurs, projecteurs, rétroprojecteurs, télévision en circuit fermé, video-recorder, disques, films didactiques, etc.) est confiée à l'étude d'une commission.

Le statut financier des maîtres et des élèves a retenu l'attention du Département: non seulement le nombre et le montant des bourses, pour les élèves et pour les maîtres, ont augmenté, mais, lorsque des maîtres bénéficient d'une bourse du Fonds national de la recherche scientifique, la contribution de l'Etat est désormais au moins égale à celle du F.N.R.S.; quant aux élèves des gymnases, compte tenu des systèmes mis au point à Berne, et à Neuchâtel notamment, le Département s'efforce de trouver, en collaboration avec la commune de Lausanne et le Fonds cantonal des études supérieures, des normes qui lui permettent d'être aussi équitable que généreux. Lié à celui des difficultés de recrutement, le problème du statut des maîtres de gymnases aura, on l'espère, trouvé sa solution lorsque l'Annuaire paraîtra.

6. *Collaboration romande*

C'est à Lausanne que s'est réunie, à plusieurs reprises, la Conférence des chefs de services de l'enseignement secondaire des cantons romands; elle contribue, pour sa part et dans une mesure appréciable, à la coordina-

tion romande. Les efforts en vue d'une coopération ont porté notamment, sur l'introduction de la méthode « Wir sprechen deutsch »: établissement de bandes magnétiques, diffusion de celles-ci dans les cantons de Suisse romande; sur l'anglais: établissement en commun, en tout cas entre Genève et Vaud, d'un vocabulaire anglais de base; sur les mathématiques: élaboration de moyens d'enseignement, échange d'informations, de séminaires, de conférences.

JEAN MOTTAZ

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Aujourd'hui l'Université de Lausanne est en perte de vitesse » affirme dans son rapport la Commission d'étude pour le développement de notre Haute Ecole. La publication de ce mémoire est l'événement le plus important de l'année universitaire.

Le Conseil d'Etat, en octobre 1963, avait chargé une commission, présidée par M. Emmanuel Faillettaz, l'actif administrateur délégué du Comptoir suisse, composée de cinq professeurs et d'un architecte, de faire un recensement des besoins de l'Université dans les années à venir puis d'étudier quels pourraient être les terrains qui conviendraient le mieux pour édifier des constructions correspondant à ces besoins.

Au printemps 1965, la Commission remettait son rapport. L'Etat le publiait afin de préparer l'opinion publique à accepter les mesures destinées à procurer à l'Université la place et les équipements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La lecture de ce texte témoigne de la compétence des commissaires et de leur volonté d'examiner le problème d'une manière « prospective » tout en gardant le sens du possible.

La première évaluation qu'il convenait de faire est celle de l'effectif des étudiants dans les années à venir, c'est aussi la plus délicate, car il faut tenir compte de facteurs difficiles à apprécier: facteurs démographique, économique et social, accroissement du nombre d'étudiants étrangers et de celui des femmes entreprenant des études, effet de la haute conjoncture, etc...

Au semestre d'hiver 1964/65 on comptait 3692 étudiants (Ecole polytechnique comprise). La Commission est arrivée à la conclusion que ce chiffre sera en 1975 de 5000 et qu'en 1990, si la progression se poursuit au même rythme, les étudiants devraient être au nombre de 12 500 environ.

Partant de cette hypothèse, il s'agissait de déterminer les surfaces dont l'Université aura besoin dans dix ans et, à plus long terme, dans vingt-cinq ans. Après une étude détaillée de la question, la Commission arrive aux estimations suivantes:

	Estimation pour	
	10 ans	25 ans
Université	25.0 ha	72.2 ha
Ecole polytechnique	29.1 ha	90.0 ha
Logements pour étudiants	10.0 ha	24.0 ha
Installations sportives	7.5 ha	11.4 ha
Total général	71.6 ha	197.6 ha

Les besoins de la Faculté de médecine ne sont pas compris dans ces chiffres, celle-ci trouvant sa place dans le cadre actuel ou futur de la Cité hospitalière.

La Commission a pris la peine de confronter ces chiffres avec ceux que l'on obtiendrait selon d'autres méthodes comme celles que les Allemands ont mises sur pied ou les normes appliquées par la Commission Labhardt. Les résultats ne seraient pas très différents. Par contre, la comparaison avec les projets de quelques universités étrangères montre que les évaluations lausannoises sont inférieures et correspondent à une exigence de modestie qu'imposent les conditions particulières de notre canton. L'inventaire des surfaces étant établi, il restait à déterminer où cette Université prendrait place.

Si pour l'Ecole polytechnique il ne peut être question d'abandonner le terrain des Cèdres où, sur une surface de dix hectares, elle peut encore s'agrandir partiellement, pour les autres facultés, des développements importants sont impossibles dans le cadre actuel où déjà l'Université étouffe. Un nouvel emplacement s'impose.

L'une des tâches de la Commission était de déterminer si la propriété de Dorigny achetée en 1963 par l'Etat à l'ouest de Lausanne pouvait convenir à l'édification d'une Cité universitaire.

Après avoir consciencieusement prospecté les autres terrains possibles, elle a retenu la solution de Dorigny comme répondant le mieux aux conditions idéales.

Situés à la périphérie de la ville avec laquelle les liaisons sont favorables, orientés vers le sud, face au lac, dans un cadre de verdure, ces terrains se prêteraient particulièrement à l'implantation d'une nouvelle Université.

La surface que possède l'Etat n'est toutefois pas suffisante, c'est pourquoi la Commission considère qu'il est de toute nécessité et de toute urgence d'acheter ou d'acquérir par échange les importantes parcelles qui jouxtent la campagne de Dorigny. Sans elles il serait téméraire d'entreprendre la construction. Les cartes qui accompagnent le mémoire montrent d'une façon indiscutable la nécessité d'une pareille politique.

La Commission s'est abstenu d'évaluer les dépenses que cet équipement va entraîner et qui seront considérables. Elle a voulu mettre le peuple vaudois en face de ses responsabilités et du caractère d'urgence que ce problème revêt.

« Si nous ne voulons pas compromettre l'avenir de notre canton et de sa capitale dans l'une de leurs vocations les plus valables, les plus dignes, si nous voulons que notre haute école soit en mesure de remplir sa noble mission, l'édition de la nouvelle Université de Lausanne doit être entreprise sans plus tarder. L'essor de notre enseignement supérieur en dépend et, par lui, l'essor même du pays.

» C'est l'un des problèmes par excellence qui se posent à notre génération.

» Il y faut, tout ensemble, pour l'aborder résolument, de la conviction, du courage, de l'audace. »

Telle est la conclusion de ce remarquable mémoire qui, il faut l'espérer, permettra aux autorités de passer aux actes.

Georges PANCHAUD